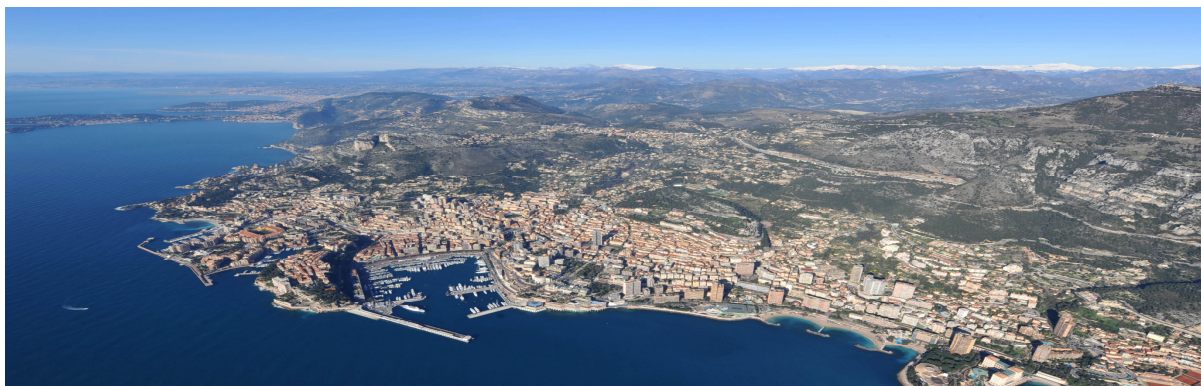


La Principauté de Monaco partenaire et associée à la démarche « Abeille, sentinelle de l'environnement »



Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, le Gouvernement Princier mène une politique de développement durable fondée sur quatre piliers : le respect de la biodiversité, la préservation des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une politique en faveur d'une ville durable.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine naturel, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (D.E.E.U) met en œuvre des programmes d'inventaire, de cartographie et de suivi de la faune et de la flore marine et terrestre, et conduit des actions relatives à la préservation, voire au développement des écosystèmes.

Les différentes composantes de cette politique environnementale participent également à renforcer la qualité du cadre de vie de la Principauté. D'autres éléments y contribuent, parmi lesquels la qualité des espaces verts privés et publics, qui couvrent environ 20% du territoire national, avec 470 000 m² alors qu'ils n'étaient que de 50 000 m² en 1961.

Parmi ceux-ci, 274 000 m² d'espaces verts publics, composés majoritairement de jardins d'agrément, le plus souvent dédiés à un thème : roseraie Princesse Grace, oliveraie, jardin japonais, jardin exotique, parcours de santé, jardin d'enfant, etc. et de 800 arbres d'alignement.

La Direction de l'Aménagement Urbain (D.E.E.U), en charge de l'entretien des espaces verts publics, fait appel à des techniques respectueuses de l'environnement en recourant, par exemple, à des auxiliaires du jardinier telles que les coccinelles plutôt qu'à des produits chimiques.

Ce patrimoine vert, entretenu dans une démarche éco-responsable, a permis à la Direction de l'Environnement et à la Direction de l'Aménagement Urbain du Gouvernement Princier d'associer la Principauté au programme de sensibilisation et de préservation de l'abeille initiée par l'Union de l'Apiculture Française (UNAF).

Cette démarche a abouti à la signature d'une convention de partenariat et à la création d'un rucher à Monaco en faveur du soutien à la Charte « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Dans le cadre de ce partenariat, six ruches viennent d'être installées sur l'espace vert du toit-terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco à Fontvieille.

Le suivi sera assuré par l'UNAF assisté d'une équipe de la section Jardins de la Direction de l'Aménagement Urbain.



Photos : Copyright Centre de Presse

CONTACT PRESSE
Stéphan Laforest de Minotty
Centre de Presse
Tel: +377 98 98 22 29
slaforest@gouv.mc

**PRINCIPAUTÉ
DE MONACO**

UN RÔLE À PART DANS LE MONDE.